

# La politique européenne de transport maritime au regard des enjeux de développement durable et des engagements climat

## Déclaration du groupe UNSA

Cet avis arrive à point nommé pour peser sur la révision actuellement en cours, des objectifs stratégiques et des recommandations de cette politique définis pour la période 2009/2018.

Le bilan d'étape effectué l'année dernière par la Commission européenne met en évidence des résultats contrastés. En effet, à côté de réels progrès, il faut déplorer une inégale et insuffisante application du corpus dont s'est doté l'Union européenne (UE) ce qui crée des distorsions intracommunautaires importantes.

Effectivement les options affichées par la Commission européenne reposaient sur une approche intégrée de la politique maritime et étaient fondées sur les valeurs clés du développement durable, de la croissance économique et de l'ouverture des marchés dans un cadre de concurrence loyale et de normes environnementales et sociales élevées.

Pour nuancer ce tableau ambitieux, il convient de préciser que l'objectif premier de la Commission européenne, dans ce secteur d'activité comme dans d'autres, est d'appliquer le principe de la libre prestation de services et d'assurer le respect des règles de concurrence.

L'avis formule de nombreuses recommandations parmi lesquelles l'UNSA voudrait citer :

- la concrétisation d'une vraie filière professionnelle des gens de mer, comprenant une formation de qualité reconnue ;
- une harmonisation réelle des normes sociales sur un standard européen, comprenant les outils opérationnels de lutte contre le dumping social.

À cet égard, l'UE doit renforcer les conditions d'emploi en intégrant dans la législation communautaire toutes les dispositions de la Convention du travail maritime de l'OIT (2006) et en incluant les gens de mer dans la réflexion en cours pour un socle européen des droits sociaux prenant en compte cette belle notion « d'eaux communautaires ».

Ceci étant, l'UE devrait réorienter les aides d'État et les financements européens (plan Juncker, Banque européenne d'investissement) pour soutenir le transport maritime. Elle pourrait aussi se doter des instruments de défense commerciale pour lutter contre les pratiques déloyales de pays tiers.

Autre point essentiel, les règles et le contrôle pour lutter contre les dérives constatées dans le démantèlement des navires. Il est urgent que l'UE et ses États membres agissent pour un meilleur cadre juridique international et européen pour une filière européenne de démantèlement des navires.

Pour conclure, l'UNSA ne saurait omettre de citer la nécessité de limiter l'impact environnemental du transport maritime qui selon l'UE doit être « sans déchets ni émissions ». L'enjeu est de réduire les gaz à effet de serre en agissant sur le mode de propulsion des navires et les carburants en favorisant la recherche et l'innovation dans les systèmes de propulsion. Une harmonisation des réglementations et un renforcement des contrôles grâce à une meilleure collecte des données permettront de bâtir une véritable politique de développement durable. L'implication de tous les acteurs du transport maritime est indispensable (les pays européens, les lobbies privés et la société civile).

Nous estimons également que les questions de sécurité et de sûreté liés au transport maritime doivent également faire l'objet d'une meilleure prise en compte européenne avec une attention particulière sur les conditions de travail et l'état de fatigue des équipages.

L'UNSA a voté favorablement l'avis.